

Province
de
HAINAUT

Ville
de
LESSINES

Arrondissement
de
SOIGNIES

A V I S DE PUBLICATION



Conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre ff de la Ville de Lessines porte à la connaissance de la population que le Conseil communal, en séance du 22 février 2018, a décidé d'établir, pour l'exercice 2018, une taxe communale à charge des entreprises d'exploitation de carrière.

La délibération adoptée à cet effet est devenue pleinement exécutoire par expiration du délai imparti à l'autorité de tutelle pour statuer.

Cette délibération peut être consultée sur le site Internet de la Ville de Lessines ou au secrétariat communal du Centre administratif, Grand'Place, 12 à Lessines, les jours ouvrables, entre 8 heures 30' et midi.

Lessines, le 3 avril 2018.

Le Directeur général,



Le Bourgmestre ff,